



Êtes-vous psychologiquement bien préparé pour la retraite ?

Nous vous avons souvent expliqué comment bien préparer «financièrement» sa retraite. Il a été question de montant de retraite, foncier, capital d'exploitation, mais aussi, de recherche d'un repreneur.

Aujourd'hui, touchons l'aspect psychologique. Nous passons au minimum 40 ans à travailler activement. Tous nos choix et habitudes sont teintés par notre travail.

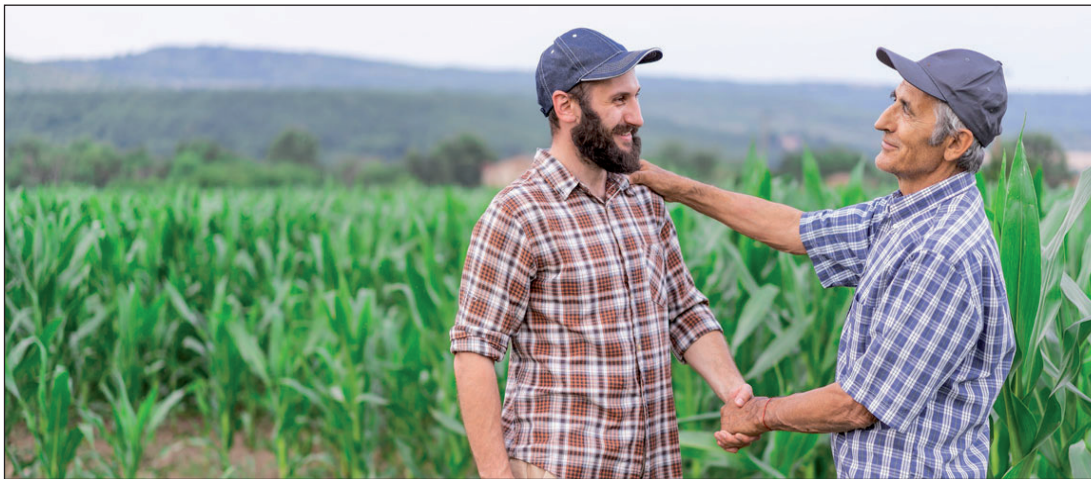
Si vous ne vous attardez pas à votre «état d'esprit» de futur retraité, vous pourriez avoir de mauvaises surprises. Au lieu de vous sentir «libéré et excité», sans préparation, vous pourriez plutôt être «anxieux et inquiet».

Les gens dévoués entièrement au travail sont susceptibles de ressentir un grand vide. Comme le travail définit leur statut social, certains ont peu de fréquentations à l'extérieur de leur vie professionnelle. Dès que l'occupation principale cesse, c'est toute l'existence qui est bouleversée.

S'adapter à la retraite peut être difficile.

Pour mieux se préparer, il faut trouver SES réponses à ces questions importantes :

- **Pourrais-je cesser progressivement de travailler ?**
- **Quels sont mes loisirs, passe-temps... préférés ?**
- **Quelles sont les causes sociales qui m'interpellent ?**



Le meilleur moment pour préparer sa retraite est avant de la prendre.

• Avec qui aimerais-je passer plus de temps ?... etc.

Ces réflexions permettront de s'identifier à autre chose. Il faut trouver un but qui paraît peut-être secondaire aujourd'hui, mais déterminant à long terme. Et rappelez-vous que le meilleur moment pour préparer votre retraite est AVANT de la prendre.

En 2020, un Point Info Transmission est labellisé par l'État et la Région dans chaque département du Grand Est pour

répondre aux questions des exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation.

Le Point Info Transmission, pour vous renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. À ce titre, cette étape se prépare et pour que cela

se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper !

Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, la Région et la DRAAF Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point

Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'ADASEA pour la Marne).

Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet.

Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ 5 ans avant le projet de cession d'exploitation.

Contact Point Info Transmission
Laurent SOUCAT
03.87.66.12.93
pit57@moselle.chambagri.fr

CHRONIQUE OVINE

Mon berger local : l'outil de partage de l'éco-pâturage

L'éco-pâturage devient plus facilement accessible à tous avec Mon berger local, un site et une appli qui mettent en relation les propriétaires de terrain et les éleveurs.

La règle du «zéro phyto» oblige les collectivités à repenser l'entretien de leurs espaces publics. Tandis que certaines entreprises se tournent vers des substituts non chimiques, d'autres font le choix de l'éco-pâturage. Depuis quelques années, cette pratique connaît un développement exponentiel. Plus de 500 collectivités et organismes privés ont recouru à cette méthode alternative pour la gestion de leurs espaces paysagers.

L'écopâturage est une technique d'entretien des espaces verts grâce à l'action des animaux. Absence de nuisances sonores et olfactives, entretien de zones difficiles, biodiversité retrouvée... et en plus une faible empreinte carbone. L'écopâturage est «un agrément pour



Les moutons mosellans au service de l'armée.

photo : Premier régiment d'hélicoptères de combat de Phalsbourg

les paysages parce que les moutons sont plus agréables que les tondeuses», souligne Christophe Darpheuil, Directeur de l'association Naturama, créateur de l'outil. La Fédération Nationale Ovine, partenaire de l'application, soutient la démarche initiée par Naturama. «C'est une possibilité de diversification pour les éleveurs professionnels, à eux de saisir l'opportunité».

Mon Berger Local permet aux propriétaires de parcelles à pâturer (entreprises, particuliers, collectivités...) de trouver un berger géolocalisé à moins de 50 kilomètres. Le site et l'appli, visibles à tous offrent une carte succincte qui affiche les parcelles proposées par différents prestataires. Ainsi, si aucune pâture n'est proposée dans la zone où se trouve l'éleveur, il le verra direc-

tement sans avoir à souscrire à l'abonnement. À l'inverse, s'il souhaite visualiser le détail, l'éleveur sera redirigé vers une page web où il sera invité à adhérer au réseau. Le même principe s'applique pour les entreprises où la rubrique «Trouver un berger» redirige sur la carte interactive puis vers les fiches des bergers inscrits. Ainsi, différentes informations renseignées par l'éleveur apparaissent (nom, photos, coordonnées, cheptel total, services proposés...).

Des onglets «Bonnes pratiques» et «races de moutons» mis à jour régulièrement complètent l'outil à ce jour.

Une rémunération juste de l'éco-pâturage

Les éleveurs souhaitant bénéficier du service souscrivent à un abonnement de 60 € par an. Pour les entreprises, le prix de l'abonnement est fixé en fonction du

nombre de parcelles, de 60 à 500 € par an en illimité. Le prix payé par l'éleveur est rapidement amorti, «la rémunération moyenne d'un contrat est de 2 à 3.000 €» indique Christophe Darpheuil. C'est l'éleveur qui propose le prix de sa prestation en fonction de ses contraintes (éloignement, nombre de parcs et d'animaux...).

Afin d'accompagner les éleveurs, un contrat type, adaptable en fonction de l'offre du prestataire, sera téléchargeable pour l'éleveur, l'entreprise ou collectivité.

Extrait de l'article du magazine Pâtre - novembre 2020.

Christelle Vaillant, conseillère petits ruminants

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service élevage - Christelle Vaillant
Tél. 06 80 61 85 80
christelle.vaillant@moselle.chambagri.fr